Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20260709-03_07_2026-DE

TRÉDANIEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de M. ROBIN Christophe, Maire de TREDANIEL.

Date de convocation : 2 juillet 2026 *Date d'affichage : 2 juillet 2026.*

Membres en exercice **15**
Présents **11**
Absents excusés **4**
Absent **0**
Suffrages exprimés **15**

Étaient présents : ROBIN Christophe, RIO Christelle, RONDEL Anthony, YU-YUENG François, LAGRÉE Patrick, BOURGOIS Patrick, LEFFONDRÉ Coralie, ERHEL Aurélie, PERONNO Aurélie, POILVERT Marine, ENGRAND Pierre.

Étaient absents excusés :
DRILLET Yoan a donné pouvoir à Christelle RIO
ROCABOIS Danielle a donné pouvoir à Pierre ENGRAND
BAJSAROWICZ Olivier a donné pouvoir à François YU-YUENG
JUHEL Céline a donné pouvoir à Christophe ROBIN

Secrétaire de séance : Patrick LAGRÉE

03-07-2026 : LAMBALLE TERRE & MER – STRATEGIE FAMILLES-DESIGNATION D'UN REFERENT

Lamballe Terre & Mer a renouvelé pour la période 2026-2030 sa Convention Territoriale Globale (CTG), signée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Dénommée *Stratégie Familles*, cette convention constitue la feuille de route partagée pour maintenir, développer et adapter les services destinés aux familles sur l'ensemble du territoire.

La CTG est une démarche stratégique partenariale fondée sur un diagnostic partagé avec les acteurs locaux. Elle permet d'identifier les priorités et de définir un plan d'actions cohérent, adapté aux besoins actuels et futurs des habitants. Véritable contrat d'engagement, elle vise à renforcer l'offre de services dans toutes les communes de l'agglomération.
Pour cette nouvelle période, les 38 communes de Lamballe Terre & Mer ont signé la convention, aux côtés de l'agglomération, afin d'affirmer collectivement leur mobilisation en faveur des familles.
La CTG 2026-2030 se structure autour de trois objectifs majeurs :

- Faciliter la conciliation entre vie personnelle et professionnelle
- Accompagner les parents dans leur rôle éducatif
- Réduire les inégalités d'accès des enfants et des adolescents aux activités péri et extrascolaires.

L'évaluation de la précédente Convention Territoriale Globale (CTG) a révélé des difficultés liées à une compréhension inégale de la démarche par les élus. Pour y remédier, il est essentiel de clarifier les rôles, d'améliorer la coordination et de renforcer le lien entre les services, les élus et les familles afin de :

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20260709-03_07_2026-DE

1) faciliter la communication, la coordination, la mise en œuvre et l'évaluation de la Stratégie Familles au sein de l'agglomération.

2) adapter l'offre de services aux évolutions des besoins des familles, en s'appuyant sur une connaissance fine du terrain et des réalités locales.

L'élu référent agit comme un relais de concertation et de consultation

Après en avoir délibéré :
Le Conseil Municipal,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

ARTICLE 1 : DÉSIGNE Marine POILVERT, élu référent à la CTG,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire,

Le Président,

MAIRIE DE TREDANIEL (Côtes-d'Armor)

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.